

# EXEMPLE DE CHARTE CONFÉDÉRALE



**Michel BAKOUNINE**

**« Un exemple d'alternative pour nous gérer sans État ni institutions coercitives obsolètes... Juste un exemple. »**

**Résistance71 – Mai 2017 ► <https://resistance71.wordpress.com/>**

*Version PDF réalisée par JBL1960 ► <https://jbl1960blog.wordpress.com/les-pdf-de-jbl1960/>*

*Préambule et analyse de JBL1960 de cet exemple de Charte confédérale ► <https://jbl1960blog.wordpress.com/2017/05/03/exemple-de-charte-confederale-inspiree-par-un-texte-de-michel-bakounine/>*

## Résistance politique : Un exemple de charte confédérale

***“Le congrès réuni à St Imier déclare que :***

1. *La destruction de tout pouvoir politique est le premier devoir du prolétariat.*
- 2) *Toute organisation d'un pouvoir politique soi-disant provisoire et révolutionnaire pour amener cette destruction ne peut être qu'une tromperie de plus et serait aussi dangereuse pour le prolétariat, que tous les gouvernements existant aujourd'hui.”*

*~ Congrès de l'Internationale anti-autoritaire de St Imier, 1872 ~*

*Une des raisons qui amena la 1ère guerre mondiale fut pour l'oligarchie industrio-banquière de détruire le prolétariat radical européen. Quand on lit cette charte ci-dessous, on comprend pourquoi l'oligarchie a eu pour mission l'éradication du prolétariat conscient et radical. A noter aussi qu'à cette époque dans toute l'Europe, en Amérique du nord et du sud, l'anarchisme supplantait et de loin en volume de lutte sociale, le marxisme qui était quasi inexistant. La CNT espagnole a fini par avoir plus d'un million et demi d'adhérents avant 1936, loin, très loin devant un parti communiste espagnol quasi inexistant... L'idée et l'action anarchistes ont mûri en Espagne, par exemple, depuis 1868, l'aboutissement fut le brouillon de révolution sociale de 1936.*

*~ Résistance 71 ~*

URL de l'article ► <https://resistance71.wordpress.com/2017/05/03/resistance-politique-un-exemple-de-charte-confederale/>

# Exemple de charte confédérale

*Michel Bakounine*

*“Fédéralisme, socialisme et antithéologisme”*

*Ligue de la Paix, Genève, 1895*

1° Que pour faire triompher la liberté, la justice et la paix dans les rapports internationaux de l'Europe, pour rendre impossible la guerre civile entre les différents peuples qui composent la famille européenne, il n'est qu'un seul moyen : c'est de constituer *les États-Unis de l'Europe*.

2° Que les États de l'Europe ne pourront jamais se former avec les États tels qu'ils sont aujourd'hui constitués, vu l'inégalité monstrueuse qui existe entre leurs forces respectives.

3° Que l'exemple de la défunte Confédération germanique a prouvé d'une façon péremptoire, qu'une confédération de monarchies est une dérision ; qu'elle est impuissante à garantir soit la paix, soit la liberté des populations.

4° *Qu'aucun État centralisé, bureaucratique et par là même militaire, s'appela-t-il même république, ne pourra entrer sérieusement et sincèrement dans une confédération internationale. Par sa constitution, qui sera toujours une négation ouverte ou masquée de la liberté à l'intérieur, il serait nécessairement une déclaration de guerre permanente, une menace contre l'existence des pays voisins. Fondé essentiellement sur un acte ultérieur de violence, la conquête, ou ce que dans la vie privée on appelle le vol avec effraction, — acte béni par l'Église d'une religion quelconque, consacré par le temps et par là même transformé en droit historique, — et s'appuyant sur cette divine consécration de la violence triomphante comme sur un droit exclusif et suprême, chaque État centraliste se pose par là même comme*

*une négation absolue du droit de tous les autres États, ne les reconnaissant jamais, dans les traités qu'il conclut avec eux, que dans un intérêt politique ou par impuissance.*

5° Que tous les adhérents de la Ligue devront par conséquent tendre par tous leurs efforts à reconstituer leurs patries respectives, afin d'y remplacer l'ancienne organisation fondée, de haut en bas, sur la violence et sur le principe d'autorité, par une organisation nouvelle n'ayant d'autre base que les intérêts, les besoins et les attractions naturelles des populations, ni d'autre principe que la fédération libre des individus dans les communes, des communes dans les provinces [2], des provinces dans les nations, enfin de celles-ci dans les États-Unis de l'Europe d'abord et plus tard du monde entier.

6° Conséquemment, abandon absolu de tout ce qui s'appelle droit historique des États ; toutes les questions relatives aux frontières naturelles, politiques, stratégiques, commerciales, devront être considérées désormais comme appartenant à l'histoire ancienne et repoussées avec énergie par tous les adhérents de la Ligue.

7° Reconnaissance du droit absolu de chaque nation, grande ou petite, de chaque peuple, faible ou fort, de chaque province, de chaque commune à une complète autonomie, pourvu que sa constitution intérieure ne soit pas une menace et un danger pour l'autonomie et la liberté des pays voisins.

8° De ce qu'un pays a fait partie d'un État, s'y fût-il même adjoint librement, il ne s'ensuit nullement pour lui l'obligation d'y rester toujours attaché. *Aucune obligation perpétuelle ne saurait être acceptée par la justice humaine, la seule qui puisse faire autorité parmi nous, et nous ne reconnâtrons jamais d'autres droits, ni d'autres devoirs que ceux qui se fondent sur la liberté.* Le droit de la libre réunion et de la sécession également libre est le premier, le plus important de tous les droits politiques ; celui sans lequel la confédération ne serait jamais qu'une centralisation masquée.

9° Il résulte de tout ce qui précède que la Ligue doit franchement proscrire toute alliance de telle ou telle fraction nationale de la démocratie européenne avec les États monarchiques, quand même cette alliance aurait pour but de reconquérir l'indépendance ou la liberté d'un pays opprimé ; — une telle alliance, ne pouvant amener qu'à des déceptions, serait en même temps une trahison contre la révolution.

10° Par contre la Ligue, précisément parce qu'elle est la Ligue de la paix et parce qu'elle est convaincue que la paix ne pourra être conquise et fondée que sur la plus intime et complète solidarité des peuples dans la justice et dans la liberté, doit proclamer hautement ses sympathies pour toute insurrection nationale contre toute oppression, soit étrangère, soit indigène, pourvu que cette insurrection se fasse au nom de nos principes et dans l'intérêt tant politique qu'économique des masses populaires, mais non avec l'intention ambitieuse de fonder un puissant État.

11° La Ligue fera une guerre à outrance à tout ce qui s'appelle gloire, grandeur et puissance des États. À toutes ces fausses et malfaisantes idoles auxquelles ont été immolés des millions de victimes humaines, nous opposerons les gloires de l'humaine intelligence se manifestant dans la science et d'une prospérité universelle fondée sur le travail, sur la justice et sur la liberté.

12° La Ligue reconnaîtra la *nationalité* comme un fait naturel, ayant incontestablement droit à une existence et à un développement libres, mais non comme un principe, — tout principe devant porter le caractère de l'universalité et la nationalité n'étant au contraire qu'un fait exclusif, séparé. Ce soi-disant *principe de nationalité*, tel qu'il a été posé de nos jours par les gouvernements de la France, de la Russie et de la Prusse et même par beaucoup de patriotes allemands, polonais, italiens et hongrois, n'est qu'un dérivatif opposé par la réaction à l'esprit de la révolution : éminemment aristocratique au fond, jusqu'à faire mépriser les dialectes des populations non lettrées, niant implicitement la liberté des provinces et l'autonomie réelle des communes, et soutenu dans tous les pays non par les masses populaires, dont il sacrifie systématiquement les intérêts réels à un soi-

disant bien public, qui n'est jamais que celui des classes privilégiées, — ce principe n'exprime rien que les prétendus droits historiques et l'ambition des États. Le droit de nationalité ne pourra donc jamais être considéré par la Ligue que comme une conséquence naturelle du principe suprême de la liberté, cessant d'être un droit du moment qu'il se pose soit contre la liberté, soit même seulement en dehors de la liberté.

13° *L'unité est le but, vers lequel tend irrésistiblement l'humanité.* Mais elle devient fatale, destructive de l'intelligence, de la dignité, de la prospérité des individus et des peuples, toutes les fois qu'elle se forme en dehors de la liberté, soit par la violence, soit sous l'autorité d'une idée théologique, métaphysique, politique ou même économique quelconque. Le patriotisme qui tend à l'unité en dehors de la liberté, est un patriotisme mauvais, toujours funeste aux intérêts populaires et réels du pays qu'il prétend exalter et servir, ami, souvent sans le vouloir, de la réaction — ennemi de la révolution, c'est-à-dire de l'émancipation des nations et des hommes. *La Ligue ne pourra reconnaître qu'une seule unité : celle qui se constituera librement par la fédération des parties autonomes dans le tout,* de sorte que celui-ci, cessant d'être la négation des droits et des intérêts particuliers, cessant d'être le cimetière où viennent forcément s'enterrer toutes les prospérités locales, deviendra au contraire la confirmation et la source de toutes ces autonomies et de toutes ces prospérités. La Ligue attaquera donc vigoureusement toute organisation religieuse, politique, économique et sociale, qui ne sera pas absolument pénétrée par ce grand principe de la liberté : sans lui, point d'intelligence, point de justice, point de prospérité, point d'humanité.

Comprendre les rouages de notre esclavage pour briser nos chaînes... Le principe de l'État (texte inédit de Bakounine)

## Le Principe de l'État

*Manuscrit inédit de* MICHEL BAKOUNINE

Traduit et Publié par Résistance71

1<sup>ère</sup> partie :

<https://resistance71.wordpress.com/2016/09/07/comprendre-les-rouages-de-notre-esclavage-pour-briser-nos-chaines-le-principe-de-letat-texte-inedit-de-bakounine/>

2<sup>ème</sup> partie :

<https://resistance71.wordpress.com/2016/09/09/comprendre-les-rouages-de-notre-esclavage-pour-briser-nos-chaines-le-principe-de-letat-texte-inedit-de-bakounine-2eme-partie/>

Michel Bakounine par Résistance71 ► <https://resistance71.wordpress.com/?s=bakounine>

Michel Bakounine sur le blog de JBL1960 ►  
<https://jbl1960blog.wordpress.com/page/2/?s=bakounine>